



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N° 04/2026

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT CREATION D'UN TARIF DANS LE CADRE DES ACTIVITES ENCADREES LES
PACELLES COMMUNALES - PLAINE DES PRATZ

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020/075 du 24 mai 2020 relative à la délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

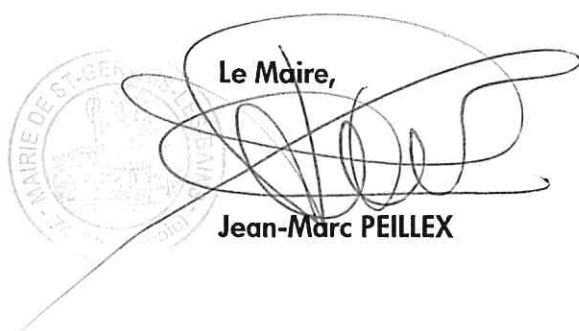
ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des activités encadrées sur les parcelles communales dans la Plaine des Pratz, le tarif suivant est créé :

Désignation	Prix unitaire
Tarif par participant pour les activités encadrées sur parcelles communales dans la Plaine des Pratz :	5.00 €

Article 2 : Monsieur Le Maire de la Commune de Saint Gervais les Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 16 janvier 2026


Le Maire,
Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 23-01-26
Télétransmis en Sous-Préfecture le 23-01-26